Pas à pas Z



Les critères à vérifier pour avoir une base d'école opérationnelle

Mise à jour en date du 27/10/07

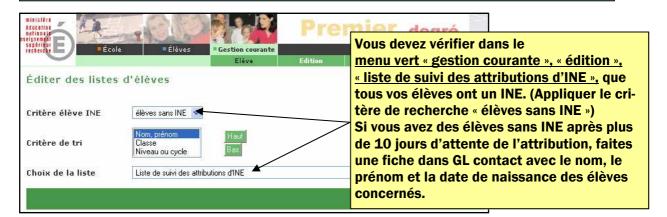
1) Tous les élèves présents dans l'école doivent a voir été admis définitivement. (Si vous avez enregistré un élève en admission acceptée, que cet élève fréquente effectivement votre école, vous devez ensuite obligatoirement avoir procédé à son admission définitive.)



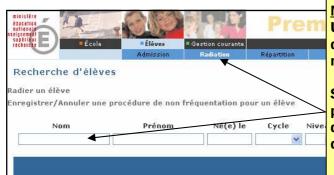
Vous devez vérifier dans le menu vert « gestion courante », « édition », « liste des élèves admis définitivement », que tous vos élèves sont bien là et qu'il n'y en a pas un de plus. Il ne doit pas y avoir d'élèves en double dans cette liste.

S'il vous manque des élèves, revoir le pas à pas, « admission par le directeur et le pas à pas « Admettre définitivement un élève».

2) Tous les élèves admis définitivement doivent av oir un INE.



3) Les élèves ayant quitté l'école doivent avoir été radiés.



Menu bleu, « élèves », « radiation ».
Un élève ayant quitté l'école doit être radié pour qu'un autre directeur puisse l'admettre dans sa nouvelle école.

Si l'élève n'est pas dans votre école depuis la rentrée des classes, radiez le à la date du 4/09/2007. Sinon, radiez-le à la date où il est effectivement parti. Pas à pas Z

4) <u>Tous les élèves présents dans l'école doivent ê tre répartis dans des classes.</u>



5) Vous devez vérifier que le calcul des effectifs pour l'école est juste



Rappel: Ne sont comptabilisés par le module 'suivi des effectifs' que les élèves pour lesquels: 1°) la date d'effet de l'admission définitive est antérieure au calcul d'état des effectifs.

- 2°) l'INE est retourné au moment du calcul de l'état d'effectifs.
- 3°) la répartition dans les classes est achevée.

Pas à pas Z



7) Les dossiers des élèves sont complets

Ce dernier critère n'est pas obligatoire car il ne compromet pas la fonctionnalité de votre base d'école.

car ils perturbent la liste électorale ainsi que le rattachement des responsables aux élèves.

Les dossiers peuvent être complétés en gestion collective du dossier pour les renseignements concernant les langues, etc...

Menu (bleu) Elèves, Scolarité

Cliquer sur « gestion collective... »
(Voir le pas à pas :

Gestion collective du dossier scolaire)



Les personnes autorisées, les professions, les autorisations sont renseignées.

Menu vert, « Gestion courante », « élève »,

« chercher » l'élève, ouvrir le dossier en cliquant sur le nom puis « modifier » pour chacun des onglets que vous voulez compléter.

(Voir le pas à pas « Compléter un dossier en gestion courante »



Si vous observez le moindre problème, contacter l'assistance abel89@ac-dijon.fr